



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 15/09/2026

Publication :
le 25/09/2026

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-381

Convention de partenariat - Aérodrome de Niort-Marais
poitevin - Accueil d'aéronefs réalisant des missions de
transport d'organes au profit de l'Hôpital de Poitiers

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Monsieur SAINT-CAST Maximilien

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Philippe TERRASSIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GUYON, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Convention de partenariat - Aérodrome de Niort-
Marais poitevin - Accueil d'aéronefs réalisant des
missions de transport d'organes au profit de l'Hôpital
de Poitiers**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Suite à la réorganisation des Services de la Navigation Aérienne de l'aéroport de Poitiers, certains vols nocturnes ne peuvent plus être opérés depuis cet aéroport.

En sa qualité de propriétaire et d'exploitant de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin, la Ville de Niort est sollicitée par l'hôpital de Poitiers afin d'accueillir des aéronefs réalisant des missions urgentes de transport d'organes. L'organisation et l'accueil de ces vols sont compatibles avec les services de l'aérodrome et sa capacité opérationnelle.

Une coordination entre les différents services est nécessaire et doit faire l'objet de procédures regroupées au sein d'une convention de partenariat.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat concernant les modalités de coordinations relatives à l'usage de l'aérodrome de Niort-Marais poitevin par les services de l'hôpital de Poitiers ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Maximilien SAINT-CAST

JÉRÔME BALOGÉ

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération. Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».